



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 mai à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. 2022-0082

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : Chemin de la Baie du Diable (LOT: 5 090 863)


Demande de dérogation mineure (2022-0083) de Madame Denis au chemin de la Baie du Diable, qui a pour objet de permettre en zone REC-11 :

- La construction d'un bâtiment principal avec des pentes de toit de 7/12 au lieu de 8/12 prescrit.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 6.4.2.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 9 mai 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 19^e jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifié sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, 19 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 19 avril 2022.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière
